

ANALYSE DE LA PRECARITÉ DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES D'ÉDUCATION NON FORMELLE ET D'ALPHABÉTISATION AU CAMEROUN : CAS DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DE YAOUNDÉ 4

Martial Patrice AMOUGOU

Laboratoire des Sciences Humaines et
Sociales de l'Institut National de la Jeunesse et
des Sports de Yaoundé, Cameroun
amougopat@yahoo.fr

&

Muriel NGON ANDJONGO

Laboratoire des Sciences Humaines et
Sociales de l'Institut National de la Jeunesse et
des Sports de Yaoundé, Cameroun
murielngon05@yahoo.com

Résumé : Le gouvernement camerounais s'attèle depuis des années à trouver des réponses urgentes et adéquates à l'analphabétisme et au chômage à travers la mise en service des Centres Multifonctionnel de Promotion des Jeunes (CMPJ), qui sont des établissements d'éducation extrascolaire et d'alphabétisation, considérés comme des écoles de la deuxième chance. Cependant, malgré les espoirs placés en ces structures, l'on constate pour le déplorer que les CMPJ en majorité, croupissent dans la précarité au point où toutes chances d'alphabétisation et d'insertion sociale et professionnelle des apprenants supposés bénéficier de leurs offres restent compromises. D'où l'intérêt de ce travail qui se donne pour objectif d'identifier les facteurs de cette précarité, à travers une étude menée au CMPJ de Yaoundé 4. La réalisation de ce travail s'est opérée grâce à l'observation, aux entretiens et à la recension documentaire. Il en ressort principalement qu'au-delà du cadre règlementaire de qualité, les ressources du CMPJ de Yaoundé 4 ne lui permettent pas de réaliser ses missions. Des propositions en vue de sa redynamisation ont été émises.

Mots clés : alphabétisation, éducation, insertion, précarité, Yaoundé.

Abstract: The Cameroonian government has been working for years to find urgent and adequate responses to illiteracy and unemployment through the putting in place or setting up of multifunctional centers for the promotion of young people (CMPJ), who do not have out-of school education and literacy establishments, considered second chance schools. However, despite the hopes placed in these structures, we note with dissatisfaction that the majority of CMPJ languish in precariousness to the point where all chances of literacy, social and professional integration of learners supposed to benefit from their offers remain compromised. as such, the interest of this work which aims to identify the factors of this precariousness, through a study carried out at the CMPJ of Yaounde 4. The realization of this work took place

thanks the observation, interviews and documentary review. The main reason for his thesis is that beyond the quality regulatory framework, the resources of the CMPJ for its revitalization have been issued.

Key words: literacy, CMPJ, integration, precariousness, Yaounde.

Introduction

Le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN, 2013), indique que la population résidente du Cameroun a fortement progressé au cours de la période 1960-2010, passant de 5,4 millions à 19,599 millions. La population urbaine majoritaire, représente alors environ 58% de la population totale. C'est dans le but d'en faire un capital humain capable de soutenir la croissance du pays, que le Cameroun a souscrit à un ensemble d'engagements au niveau international portant sur les questions d'éducation et de formation. En effet, en mars 1990 à Jomtien en Thaïlande, La Conférence mondiale sur l'Éducation Pour Tous (EPT), recommandait que l'éducation, au-delà de son aspect formel, prenne également le sens de *L'élargissement des possibilités de formation nécessaires au développement véritable de l'individu ou de la société lorsque les formations offertes se traduisent par des apprentissages effectifs, c'est-à-dire par l'acquisition des connaissances, de la capacité de raisonnement, des savoir-faire et des valeurs utiles.*

Dans cette veine, l'Organisation des Nations Unies (ONU), en proclamant en 2002, la période 2003-2012, décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, a mis cet autre ordre d'éducation au cœur de l'apprentissage tout au long de la vie. D'après l'Unesco, l'alphabétisation :

[...] est d'une importance cruciale pour l'acquisition, par chaque enfant, jeune et adulte, des compétences de base leur permettant de faire face aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans la vie et qu'elle représente une étape essentielle de l'éducation de base, qui est un moyen indispensable de participation effective à l'économie et à la vie de la société au 21^e siècle.

Unesco (2015)

Ainsi perçue, l'alphabétisation est devenue une alternative à l'éducation formelle, permettant aux apprenants de devenir des acteurs majeurs dans le processus de développement des pays. Cette dynamique semble justifier la pertinence de l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°4, dont l'ambition est d'« assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Cet ODD 4 met l'emphase sur l'alphabétisation à travers la Cible 4.4 qui

[...] entend, d'ici à 2030, faire augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat...

Unesco (2016, p.20)

et la Cible 4.6 qui envisage, d'ici à 2030, de faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter. A travers la Cible 10.2, il se propose :

[...] d'autonomiser d'ici à 2030, toutes les personnes et de favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

En phase avec ce contexte international, le Gouvernement camerounais a entrepris plusieurs initiatives qui d'après le DSCE (2009 : 38), ont permis une amélioration sensible du taux de scolarisation des enfants dont l'âge varie entre 6 et 14 ans (79,8%), et le taux d'alphabétisme des plus âgés (71,9%).

Toutefois, en dépit de ces efforts traduits par le transfert effectif des compétences aux communes en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle à la faveur de la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes et la loi n°2004/019 du 22 juillet 2004 qui fixe les règles applicables aux Régions, l'on constate pour le déplorer que certains projets et programmes du gouvernementaux notamment les CMPJ, supposés apporter aux communautés l'éducation et la formation attendues pour faire d'elles des piliers du développement local, demeurent dans une situation de précarité inquiétante. Ce travail se donne alors pour objectif d'identifier les facteurs de la précarité du CMPJ de Yaoundé 4.

Le travail comporte outre une introduction et une conclusion, trois sections portant respectivement sur la méthodologie, les résultats et la discussion.

1. Méthodologie

Le concept de précarité renvoie à une forme de pauvreté, d'insuffisance en matière de ressources et d'approches auxquelles fait face le CMPJ de Yaoundé 4, affectant ainsi la réalisation effective et efficace de ses missions d'éducation et d'alphabétisation. Pour mieux l'appréhender, cette section présente la population de l'étude et échantillon, le choix et la justification des techniques de collectes de données, le déroulement de l'enquête ainsi que les difficultés rencontrées.

1.1 Population de l'étude

Selon Chauchat (1985, p.27), « la population cible se définit comme « l'ensemble des individus auxquels s'applique une étude ». Ainsi, la population de notre étude est constituée des responsables de la sous-préfecture et de la Mairie de Yaoundé 4^e, des responsables de la délégation d'Arrondissement de la Jeunesse et de l'Education Civique (DAJEC) de Yaoundé 4, ainsi que les encadreurs du CMPJ, constituant un effectif de 60 sujets. Ces personnes sont celles à même de fournir les informations susceptibles de favoriser la compréhension du phénomène de la précarité dans cette institution de formation.

1.2 Technique d'échantillonnage et échantillon

D'après Cochran (1977, p.195), « la méthode d'échantillonnage est un algorithme permettant sans ambiguïté de créer un échantillon, c'est-à-dire de sélectionner sans distinction d'ordre une partie de la population d'étude ». Pour avoir le maximum de représentativité, nous avons utilisé l'échantillonnage par choix raisonné, qui est une technique d'échantillonnage non probabiliste, dont la particularité est de sélectionner des personnes les mieux documentées sur l'objet d'étude. La technique d'échantillonnage aléatoire simple, qui rentre dans la catégorie des techniques probabilistes, a complété celle par choix raisonné. Il est question dans cette nouvelle approche, de choisir des individus de manière successive et sans remise, de telle sorte que chaque membre des sous-ensembles de la population ait une chance de figurer dans l'échantillon. À partir des techniques sus évoquées, nous avons constitué un échantillon de 03 responsables administratifs, de 05 formateurs du CMPJ, de 04 apprenants et de 14 personnels locaux de jeunesse et d'Animation, pour un total de 26 sujets et un taux de représentativité de 49,33%.

1.3 Techniques de collecte de données

Dans le cadre de ce travail, nous avons eu recours à l'observation directe, aux entretiens et à la recherche documentaire. L'observation directe nous a permis à-travers une grille d'observation, de toucher la réalité concrète de l'offre de service du CMPJ de Yaoundé 4. Elle a facilité la réalisation de l'état des lieux, en termes d'infrastructures et d'équipement, sans oublier les conditions de travail au quotidien dans cet environnement. Quant à la recherche documentaire, elle nous a permis selon les termes de Mace et Petry (2017, p.27) : « de s'assurer au départ de la disponibilité de l'information, parce que c'est elle qui fournit le principal critère de décision en matière de faisabilité d'un projet de recherche. ». Cette exploitation documentaire s'est effectuée grâce à une grille de lecture, sur Internet, et dans les fonds documentaires de l'INJS de Yaoundé, du Centre National de l'Education (CNE), du Ministère de la Jeunesse et de l'Education civique, ainsi que du CMPJ de Yaoundé 4.

A-travers un guide d'entretien, nous avons eu des concertations individuelles et de groupe avec des personnes ayant été le plus souvent témoins ou acteurs de la formation offerte par le CMPJ de Yaoundé 4. Ces entretiens nous ont permis de recueillir des opinions sur la précarité observée dans ledit centre.

1.4 Validation des instruments de collecte des données

Pour conférer une certaine crédibilité et une qualité scientifique à nos outils de collecte des données, nous avons procédé à une validation interne et externe de ces derniers. La validation interne a concerné la structuration des questions, leur formulation, la cohérence, la pertinence et la densité. Cette démarche avait pour but de vérifier la concordance entre nos idées et la réalité qui se présente sur le terrain. Pour y parvenir, les premières versions d'outils ont été remises à des personnes ayant des compétences en matière de recherche. Il

s'agit de deux enseignants d'université et de trois professionnels de Jeunesse et d'Animation.

La validation externe a consisté à aller auprès d'une population cible représentant les mêmes caractéristiques et de procéder à un test des outils. Grâce à cet exercice, l'applicabilité des outils de collecte des données a été vérifiée. Après les différentes opinions des personnes consultées, nous avons procédé à la correction et à l'adoption des outils.

1.5 Techniques de traitement des résultats

Les informations recueillies dans le cadre de cette recherche ont été traitées selon la technique d'analyse des contenus, qui a permis de faire l'économie des différents documents que nous avons parcourus. Elle a permis d'étudier de manière rigoureuse, le contenu latent ou manifeste des documents et des entretiens individuels, afin de déterminer objectivement les éléments significatifs ayant un rapport avec notre préoccupation.

1.6 Déroulement de l'enquête

La collecte d'informations nécessaires à l'élaboration du présent article s'est effectuée en deux phases à savoir, la pré-enquête et l'enquête proprement dite. La pré-enquête a été menée pendant la période allant de septembre 2018 à janvier 2019. Au cours de celle-ci, nous avons initié plusieurs démarches à savoir des rencontres, des entretiens avec les responsables du CMPJ de Yaoundé 4 et du MINJEC ; la recherche documentaire relative aux CMPJ en général et à celui de Yaoundé 4 en particulier, des descentes sur le terrain. Nous avons ainsi pu identifier les problèmes qu'éprouve le Centre, justifiant le choix de cette recherche. Il y a également été question de procéder au test des outils de collecte des données et à leur correction et validation. Quant à l'enquête proprement dite, elle s'est effectuée de mars à mai 2019, avec l'administration des outils validés auprès de notre échantillon.

1.7 Difficultés rencontrées

Les difficultés majeures auxquelles nous avons fait face portent pour l'essentiel sur l'indisponibilité des informateurs et la rétention de l'information. Il a été observé que certains informateurs n'étaient pas disposés à nous communiquer toute l'information voulue.

2. Résultats

Les principaux résultats de ce travail portent d'une part, sur les statistiques relatives à l'emploi, justifiant les mesures prises par le Gouvernement. D'autre part, ils s'attardent sur la réponse gouvernementale traduite par la création des CMPJ. Enfin, le travail s'attarde sur la précarité comme un frein à la mission d'alphabétisation et d'éducation non formelle confiée au CMPJ de Yaoundé 4.

2.1 Statistiques sur l'emploi

Selon les résultats de l'*Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel (EESI 2011)*, environ 23,8 % des jeunes de 15 à 34 ans sont en chômage, particulièrement en zone urbaine (46 %). Au sens du BIT, le sous-emploi global concerne environ 94% et 84% des jeunes âgés de 15 à 19 ans et 20 à 24 ans respectivement. Les jeunes ruraux sont les plus concernés par le sous-emploi ; environ 95% et 88% des jeunes ruraux âgés de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans respectivement sont sous-employés contre 90% et 77% des jeunes urbains des mêmes groupes d'âge. Selon la même source, les formés éprouvent des difficultés d'insertion dans la vie active et la majeure partie des chercheurs d'emplois a abandonné les études avant la fin du cycle primaire. Seulement 56% de la population scolarisée termine le cycle. Toutefois, depuis l'avènement de la crise économique qu'a traversé le pays, le nombre de jeunes hautement qualifiés mais sans perspective d'emploi, s'est accru et constitue une cible préoccupante majeure.

2.2 Les CMPJ : une réponse pertinente à la problématique de l'insertion socio-professionnelle

Dans la mise en œuvre de la stratégie d'opérationnalisation de sa vision, le Ministère en charge de la jeunesse (MINJEC 2016 : 7) se propose, depuis sa création en 2004, d'«assurer, à l'horizon 2020, l'épanouissement intégral des jeunes en créant des conditions favorables à leur bien-être et à leur insertion socio-économique pour une participation accrue et déterminée au développement durable de la Nation ». Pour ce faire, des axes stratégiques ont été définis, portant notamment sur l'éducation et la formation de la jeunesse extra-scolaire à travers un ensemble de stratégies à l'instar de la création d'infrastructures socio-éducatives et sportives en application des textes relatifs à l'urbanisation ; le recrutement et la formation des personnels d'encadrement des jeunes en milieu scolaire et extra-scolaire; le développement d'une éducation adaptée dans les structures extra scolaires ; la production de supports éducatifs destinés aux activités extra scolaires ; la réhabilitation des structures existantes ; l'appui à la création de structures adaptées aux activités d'encadrement des jeunes ; la création et équipement des structures d'encadrement des jeunes par les collectivités locales décentralisées et le secteur privé ; l'amélioration de la gestion des structures extra scolaires. Ces axes trouvent leurs champs d'expression dans la mise en œuvre des programmes et projets de ce département ministériel dont notamment, les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes (CMPJ).

C'est ainsi que, à la suite d'un ensemble de dysfonctionnements identifiés dans la mise en œuvre des Centres de Jeunesse et d'Animation (CJA), dont l'existence date de 1963, les CMPJ sont créés à la faveur du décret n° 2005 /151 du 04 Mai 2005 portant organisation du ministère de la jeunesse qui les définit en son article 55 comme étant : « des plates-formes multi-services destinées à stimuler l'ingéniosité et l'émancipation de la jeunesse ainsi que sa contribution à l'œuvre de développement ». Aussi, conformément à l'article 2 du décret n°2010/1099/PM portant organisation et fonctionnement des CMPJ, ils sont

spécifiquement chargés d'offrir des dispositifs adéquats d'activités socio-éducatives, socioculturelles, sportives, socioéconomiques et socio-professionnelles en faveur de la jeunesse ; d'entretenir un partenariat dynamique entre les jeunes et les promoteurs d'initiatives en leur faveur; d'assurer l'appui méthodologique à la planification et à la réalisation du développement local et communautaire par et pour les jeunes; d'accueillir sans discrimination aucune les jeunes, seuls ou en groupes organisés, soit en quête de formation ou d'informations, soit disposant d'une expertise ; d'organiser les adhérents en coopérative de production, de vente et de service pour favoriser leur insertion socio-économique ; de proposer une formation pratique liée aux spécificités du milieu en conformité avec la politique nationale de l'emploi et de développement ; d'organiser des activités sportives, socioculturelles et ludiques au bénéfice des adhérents.

Les domaines d'intervention des CMPJ se résument en trois grands axes dont le domaine socio-éducatif qui a pour objectif de faciliter l'insertion sociale du jeune et de le préserver ou de le guérir des difficultés psycho-sociales ; le domaine de la formation qui a pour finalité l'acquisition et l'appropriation des habiletés techniques et managériales, l'exercice des compétences des métiers dans les domaines d'acquisition des aptitudes et la préparation à l'insertion socioprofessionnelle ; le domaine du divertissement sain et éducatif dont la visée est de compléter et d'assurer l'offre de services à destination de la jeunesse.

Le décret sus évoqué dispose que les ressources des centres proviennent des affectations budgétaires du ministère chargé de la jeunesse nécessaires à leur fonctionnement ; des contributions exigibles des adhérents dont les forfaits varient en fonction de la catégorie du CMPJ et des services offerts ; des produits de l'aliénation des biens des centres ; des ressources de la coopération ; des dons, legs et contributions de toute nature agréés par le Conseil de Direction ; des recettes propres générées par les activités du centre.

Les CMPJ sont classés en catégories fonctionnelles. Ils varient en fonction de l'importance démographique de la cible, du statut administratif de la localité d'implantation ou encore des possibilités offertes par le contexte local. Dans cet ordre d'idées, il existe des centres de référence, régionaux, départementaux et d'arrondissement. Conformément à l'art 39 du décret de 2010 sus-cité, une plateforme de collaboration est définie entre les CMPJ et leurs partenaires dans les domaines de la formation en alternance ; la coopération en matière technologique et technique ; le placement en stage ou emploi ; le recrutement du personnel d'encadrement ; l'accompagnement en insertion sociale, professionnelle ou économique. Dans cette veine, les partenaires qui sont généralement des personnes morales ou physiques dont les actions s'inscrivent dans le champ d'action des centres, devraient être aussi divers que les services proposés.

2.3 Le CMPJ de Yaoundé 4 : un espace d'apprentissage à la précarité avérée

Le CMPJ de Yaoundé 4 est implanté dans les locaux de la sous-préfecture de l'arrondissement de Yaoundé 4, Département du Mfoundi, dans la région du centre. L'examen des facteurs de précarité se focalise sur l'infrastructure et les équipements, les ressources humaines, l'offre de formation et le management.

-Les infrastructures et équipements

Le CMPJ de Yaoundé 4 est une maisonnette construite en planches. Cette case comporte deux pièces, dont l'une abrite le bureau du chef CMPJ, et l'autre, qui fait office non seulement de salle de travail pour les autres personnels du CMPJ, mais aussi de salle d'apprentissage. La même pièce accueille aussi les services d'Arrondissement du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA). Les infrastructures et équipements sont quasi inexistantes, rendant difficile voire impossible la conduite normale des activités de formation. Comme en témoignent les déclarations des répondants, le CMPJ de Yaoundé 4 fait face à une insuffisance de ressources matérielles. Ces répondants ajoutent que « les difficultés rencontrées au CMPJ de Yaoundé 4 sont de toutes natures (humaine, matérielle, infrastructurelle et même financières ».

Face à cette situation, qui laisse indifférentes les autorités administratives et communales qui pourtant selon la loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes, ont la responsabilité de la construction, de l'équipement, ainsi que de l'administration des CMPJ, les responsables de cet établissement se trouvent dans l'obligation de délocaliser les activités dans le site d'un collège voisin. Ceci pourrait s'apparenter à une forme de bonne coopération, mais il faut relever que cette collaboration est informelle et peut à tout moment prendre fin, hypothéquant gravement le déroulement de la formation.

-L'offre de formation

Les informations glanées auprès des responsables du CMPJ de Yaoundé 4 révèlent que la formation porte sur les filières suivantes : la décoration, la formation en conduite automobile en partenariat avec certaines auto-écoles, le secourisme et la fabrication des produits d'entretien. De 2017 à 2019, ce CMPJ n'a accueilli que 23 adhérents. L'une des raisons évoquées par rapport à cette faible fréquentation du Centre étant relative à la faible capacité d'accueil du site actuel, ne permettant pas déjà la mise en œuvre de toutes les filières projetées mais aussi la diversification de l'offre. Les filières listées plus haut ne sont pour la plupart qu'indicatives car, n'ayant à la vérité jamais fonctionné. Toutefois, des efforts perceptibles sont déployés, favorisant le déroulement de certaines formations à l'instar de l'apprentissage de la conduite automobile, avec l'appui des partenaires. Il devient clair que dans ce contexte, les offres de formation du CMPJ ne peuvent pas être favorablement accueillies par la population qui préfère se tourner vers d'autres acteurs tels que les centres de promotion de la Femme et de la Famille (CPFF), ou vers des prestataires du secteur privé tels que les Centres d'Animation pour le développement (CEPAD).

-Les ressources humaines

Pour fonctionner de façon optimale, une structure a besoin d'un capital humain performant et impliqué dans le fonctionnement de celle-ci. Au CMPJ de Yaoundé 4, la ressource humaine est insuffisante au plan quantitatif et qualitatif. En effet, le MINJEC a déployé 15 cadres dans ledit CMPJ dont le profil ne prédispose pas à jouer le rôle de formateur. Il s'agit des professionnels de Jeunesse et d'Animation qui peuvent exercer des tâches administratives, d'animation pédagogiques, mais ont un apport très limité quant à la formation aux métiers. Pourtant appelés à exercer des rôles assez spécifiques tels que l'Orientation, l'Information, la Documentation, la promotion Socio-économiques et culturelles, l'Animation Sportive et de la Santé, il devient difficile pour ces acteurs d'avoir une contribution pertinente au regard de leur profil. En plus de cette insuffisance sur le plan qualitatif, ces mêmes personnels deviennent indisponibles parce qu'ils sont appelés à exercer en même temps dans les Equipes mobiles d'Animation Populaires Urbaines et Rurales (EMAPUR), et à la Délégation d'Arrondissement de la Jeunesse et de l'Education Civique (DAJEC) de Yaoundé 4.

-Le management

Le management selon Greiner (2010) peut se définir comme : « la façon de diriger et de gérer rationnellement une organisation, de fixer les buts et les objectifs, de bâtir des stratégies et d'organiser les activités ». Sur la base des données que nous avons collectées auprès des enquêtés, les ressources financières sont rares, elles sont subséquentes à la faible fréquentation des apprenants et à l'appui financier très limité du MINJEC. Quant à la promotion du centre, il semble évident qu'elle n'est pas sous-tendue par un dispositif de communication de nature à le rendre visible, pour susciter l'adhésion des apprenants et par ricochet, de générer des fonds supplémentaires pour pallier les problèmes de l'insuffisance financière. En matière des ressources humaines, la gestion qui en résulte et qui crée une certaine polyvalence et une instabilité des cadres, rend impossible la formation optimale des adhérents. Aussi, le climat organisationnel qui y règne n'est pas de nature à permettre au CMPJ de Yaoundé 4, de participer efficacement à la lutte contre l'analphabétisme. En effet, il est perçu un conflit entre le chef CMPJ et le DAJEC au sujet de l'utilisation des cadres car, le chef de centre n'arrive pas à mettre à contribution le potentiel de ses personnels pour susciter leur réelle implication dans le fonctionnement du centre.

3. Discussion

En accord avec la communauté éducative internationale, le Cameroun a pris l'engagement de promouvoir l'éducation pour tous. C'est ainsi que depuis quelques années un accent particulier est mis dans le développement de l'éducation non formelle. Le CMPJ de Yaoundé 4^e s'inscrit dans cette logique de rapprochement des institutions éducatives de la demande de formation.

Cependant, au-delà du dispositif légal et réglementaire qui organise le fonctionnement de cet établissement, l'on est en droit de s'interroger sur l'implication effective des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des missions assignées à cette organisation. Le regard inquisiteur que l'on peut porter sur l'infrastructure et toutes les autres ressources dédiées au fonctionnement du CMPJ de Yaoundé 4 au regard de ses missions, permet de fonder un doute sur la réelle volonté politique nécessaire à la réussite de la mission de ce CMPJ.

Par ailleurs, la majorité de la population de Yaoundé 4 ignore quasiment l'existence du CMPJ et la minorité qui le connaît ignore son importance. Cette ignorance de la population est due à la faible mise en œuvre des stratégies de valorisation du centre par ses responsables. Il est perceptible de par les déclarations des enquêtés, que les populations adhèrent à des offres de formation qui leur inspirent confiance. Aussi, l'infrastructure apparaît comme un élément fondamental qui permet à la population de décider d'adhérer ou non à un programme éducatif. À côté de l'infrastructure, les équipements se positionnent comme un facteur déterminant du succès potentiel du programme proposé à l'analyse. Si le CMPJ de Yaoundé 4 avait disposé des ressources humaines et financières nécessaires, la précarité de ses installations aurait toujours sans doute été un facteur inhibiteur de son efficacité et partant de son importance au sein de cette communauté. Ce misérabilisme ambiant consolide le doute et la suspicion qui hantent les populations locales en ce qui concerne la capacité des centres d'éducation non formelle à former des citoyens compétents et compétitifs.

Au plan de la coopération, les données recueillies sur le terrain font état de ce que celle-ci est très faible et pauvre. Cela dénote soit de l'incapacité du CMPJ à identifier et à solliciter l'aide des partenaires, soit à s'afficher et à susciter leur intérêt. Cette situation pouvant découler soit d'une formation limitée des responsables, soit de leur inertie, ou alors d'un accompagnement inexistant de la part des autorités susceptibles de promouvoir ce projet éducatif.

Sous un autre angle, le CMPJ se trouve dans un environnement hautement concurrentiel. Car il existe dans le même Arrondissement d'autres structures à l'instar du CPFF de Nkoldongo, du CEPAD de Kondengui, et des CAMF, qui offrent les mêmes formations. Ces autres structures drainent un nombre impressionnant d'apprenants témoignant de leur vitalité et de la réelle demande qui vient de la communauté. L'observation nous fait comprendre que la vitalité de la concurrence procède du fonctionnement réel des ateliers qui sont les poumons de ces institutions et qui malheureusement sont absents au CMPJ de Yaoundé 4.

L'on est en droit de se poser la question de savoir si le développement des compétences et le bien être des hommes visés par l'ODD n°4 peuvent être atteint, au regard du peu d'intérêt accordé à cette structure étatique. Peut-on être tenté de croire que la volonté politique en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle au Cameroun épouse la vision de la communauté internationale en la matière ? Que dire de l'écart entre les énoncés de cadrage institutionnels tels que

formulés dans les lois de 2004 portant sur la décentralisation et les documents de politique nationale en matière de Jeunesse et la réalité observée sur le terrain?

4. Suggestions

La mise à disposition d'un cadre idéal de conduite efficiente des missions assignées au CMPJ de Yaoundé 4 passe à notre humble avis par l'octroi par la Commune en collaboration avec le ministre de tutelle (MINJEC), d'un site qui sera mis en valeur selon la loi de la décentralisation à travers la construction, l'équipement et la gestion d'un CMPJ inscrit dans la modernité. Le succès de cette entreprise induit l'inscription de ce CMPJ de nouvelle génération dans le plan global de développement de l'arrondissement de Yaoundé 4.

Par ailleurs, l'implication d'autres acteurs en l'occurrence les Organisations de la Société Civile (OSC), les partenaires techniques et financiers pourraient aider l'Arrondissement de Yaoundé 4 à se doter d'un CMPJ digne de ce nom. Au-delà de l'infrastructure, un CMPJ tient sa notoriété de la qualité de ses équipements, gage d'un cadre de travail motivant et axé sur les résultats.

Aux termes de la loi de 2004 fixant les règles applicables aux communes, il est important pour le MINJEC, que la compétence portée par ces organismes soit effectivement transférée aux collectivités territoriales. Ainsi, le CMPJ de Yaoundé 4 serait en droit dans le cadre de son plaidoyer, de s'attendre à recevoir de manière significative un appui en termes de ressources humaines et financières. Cette coopération peut prendre corps à travers la mise en place de partenariats efficaces sous l'égide des autorités communales. Le CMPJ pourrait dès lors densifier sa masse d'intervenants et son assiette budgétaire à la faveur des dons, des legs et autres donations, toutes ressources nécessaires à le sortir de la précarité. Ainsi, en attendant la mise en place progressive d'un nouveau CMPJ comprenant une infrastructure et des équipements de qualité, des ressources humaines compétentes et un budget conséquent, il serait souhaitable que le CMPJ actuel n'ouvre que des filières dont les ressources disponibles permettent la conduite avec succès des activités. Cette refonte des programmes, adossée sur le réalisme nécessite une bonne organisation du dispositif de communication à l'interne et à l'externe.

Conclusion

Le présent travail s'est donné pour objectif d'identifier et d'analyser les éléments justifiant la situation précaire du CMPJ de Yaoundé 4. Sa réalisation a commandé une démarche méthodologique fondée sur l'observation, la recherche documentaire, les entretiens semi structurée. L'enquête ainsi projetée a eu pour cible l'ensemble des acteurs de la communauté éducative du CMPJ de Yaoundé 4. Les résultats de cette enquête ont permis de découvrir que la précarité s'observait de manière générale et concernait toutes les ressources de CMPJ. Il s'est agi notamment de la vétusté et l'étroitesse des locaux ; l'insuffisance des équipements ; l'insuffisance qualitative et quantitative des ressources humaines et l'insuffisance des ressources financières. À ces problèmes qui

semble évidents à l'observation, l'on peut ajouter grâce à l'analyse que le CMPJ de Yaoundé 4 ne fonctionne pas encore selon les dispositions relatives à la décentralisation et par conséquent ne bénéficie pas des avantages y relatifs lui permettant de jouer un rôle significatif dans la promotion de l'alphabétisme au Cameroun. À cet effet, des propositions ont été formulées visant le transfert de la compétence d'alphabétisation et d'éducation non formelle ainsi que des ressources des CMPJ y relatives à la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 4. Ensuite, il est important de développer un plaidoyer en vue de la délocalisation du CMPJ de Yaoundé 4. Cette opération qui devrait se faire sous l'égide des autorités communales, permettra sans nul doute au CMPJ de Yaoundé 4 de se doter d'un cadre de travail idéal, des ressources humaines performantes et compétentes ainsi que des ressources financières à la hauteur de son ambition.

Références bibliographiques

- CAMEROUN. 2006. Politique nationale de la jeunesse.
- CAMEROUN. 2009. *Document de Stratégie pour la croissance et l'emploi : cadre de référence de l'action gouvernementale pour la période 2010-2020.*
- CAMEROUN-INS. 2011. Deuxième enquête sur l'emploi et le secteur informel au Cameroun (EESI 2). Rapport principal.
- CAMEROUN. 2013. *Rapport d'Etat du Système Educatif National*
- CAMEROUN. 2013. *Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation.* (2013-2020).
- CHAUCHAT H. 1985. *L'enquête en psycho-sociologie*, édition Paris Presses universitaires de France.
- COCHRAN W. G. 1977. *Sampling techniques*, 3rd édition, wiley & Sons, NY.
- DÉCRET n°2005 /151 du 04 Mai 2005 portant organisation du ministère de la jeunesse.
- DÉCRET n°2010/1099/PM du 07 mai 2010 portant organisation et fonctionnement des Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes.
- GREINER L. E. 2010. *Management Consultants as Professionals, or Are They?* Journal: Organizational Dynamics, ORGAN DYN.
- <http://www.apiccam>. (Consulté le 20 juillet 2019 à 16h 20min)
- <http://www.minepia.cm> (consulté le 20 juillet 2019 à 16h 39min)
- <https://journals.openedition.org/lectures/848> (consulté le 22 juillet 2019 à 20h 45min)
- <https://maligah.com> (consulté le 22 juillet 2019 19h 45min)
- <https://www.legicam.cm> (consulté le 22 juillet 2019 à 20h 40min)
- <https://www.Sa-UCB.com> (consulté le 10 juillet 2019 à 12h 20min)
- LOI n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes
- LOI n°2004/019 du 22 juillet 2004 qui fixe les règles applicables aux Régions
- MACE G., et PETRY F. 2017. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche en sciences sociales*, 3è édition, revue et augmentée.
- UNESCO. 2012. *Étude diagnostique de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle au Cameroun*, rapport final, novembre
- UNESCO. 2016. Education 2030. Déclaration d'Incheon et cadre d'action pour la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.